



Conseil économique et social

Distr. générale
15 décembre 2020
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-cinquième session

15-26 mars 2021

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

Aspects normatifs de l'activité de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Rapport de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive chargée de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Résumé

Le présent rapport, établi en application de la résolution [64/289](#) de l'Assemblée générale, passe en revue les aspects normatifs de l'activité menée par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) en 2020, qui consistent notamment en un appui fonctionnel aux mécanismes intergouvernementaux. La contribution d'ONU-Femmes à la mise en œuvre des orientations générales formulées par la Commission de la condition de la femme y est également soulignée, notamment par des exemples des activités opérationnelles conduites par l'Entité dans différentes régions.

* [E/CN.6/2021/1](#).



I. Introduction

1. En 2020, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a continué d'aider les États Membres à accélérer leurs avancées vers l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et filles au moyen de recherches, d'analyses de l'action gouvernementale et de recommandations formulées dans les rapports du Secrétaire général. Elle a essentiellement mis l'accent sur les activités liées à l'examen et à l'évaluation, après 25 ans, des suites données à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing, ainsi qu'au vingtième anniversaire de l'adoption par le Conseil de sécurité de sa résolution [1325 \(2000\)](#) sur les femmes et la paix et la sécurité.

2. Compte tenu des effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur la continuité de l'activité des mécanismes intergouvernementaux, l'Entité a dû apporter des ajustements importants à son action et aux moyens à mettre en œuvre pour soutenir le renforcement des normes et règles internationales. La pandémie a également eu une incidence sur certaines des activités d'appui que l'Entité mène à l'échelle régionale, nationale et locale dans le cadre de ses activités opérationnelles pour faire en sorte que les cadres normatifs se transforment en avancées pour les femmes et les filles. Compte tenu du format réduit de la soixante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme, ainsi que du report, de l'annulation ou de la portée réduite d'autres réunions internationales, l'Entité a dû modifier un certain nombre de ses activités. En outre, elle a dû revoir la hiérarchisation de ses priorités afin d'aider les États Membres à analyser et à prendre en compte les effets disproportionnés de la pandémie sur les femmes et les filles et à y remédier. Par ailleurs, une grande partie des aspects normatifs des travaux de l'Entité ont été réorientés vers des plateformes en ligne.

3. Comme les années précédentes, l'appui fonctionnel apporté à la Commission de la condition de la femme, à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social, au Conseil de sécurité, au Conseil des droits de l'homme et à d'autres instances intergouvernementales est demeuré au cœur des aspects normatifs de l'activité d'ONU-Femmes, dans les limites imposées par la pandémie. En vue de renforcer la prise en compte des questions de genre dans les travaux et les documents de ces organes, ONU-Femmes a axé son action sur la recherche de synergies entre la réalisation de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et les progrès dans d'autres domaines du développement durable.

4. Les aspects normatifs de l'activité d'ONU-Femmes sont en adéquation avec son Plan stratégique 2018-2021 ([UNW/2017/6/Rev.1](#)) et contribuent à l'accélération de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et à la prise en compte des questions de genre dans l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Alors que la pandémie de COVID-19 menace d'entraver les avancées vers la réalisation de l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles ou même de réduire à néant les progrès accomplis à ce jour, l'Entité a assumé un rôle de premier plan dans la riposte à la crise tout en s'employant à apporter, au cours de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, des solutions qui soient viables à long terme et tiennent compte des questions de genre.

II. Égalité des genres et autonomisation des femmes

A. Vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

5. ONU-Femmes assurant le secrétariat fonctionnel de la Commission de la condition de la femme, elle a continué de lui apporter un appui fonctionnel et logistique, y compris à sa soixante-quatrième session. Pour la première fois, l'examen et l'évaluation des suites données à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing devaient être réalisés au regard du Programme 2030, ce qui s'est traduit dans les préparatifs comme les documents issus de l'examen et de l'évaluation. Bien que la session, qui devait durer deux semaines, ait été ramenée à une séance d'ouverture, tenue le 9 mars, et à une séance de clôture virtuelle, le 14 juillet, les préparatifs poussés en vue de l'examen et de l'évaluation et la mobilisation des parties prenantes depuis 2018 ont permis d'arriver à des résultats notables.

6. Le processus d'examen et d'évaluation a notamment débouché sur une déclaration politique visant à marquer le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et à donner un nouvel élan en vue d'en accélérer la mise en œuvre. L'Entité a fourni un appui technique dans le cadre des négociations qui ont précédé la session, contribuant ainsi à l'adoption de la déclaration à la séance d'ouverture. Dans cette déclaration, la Commission de la condition de la femme a réaffirmé sa volonté politique d'agir, constaté que de nouveaux défis avaient vu le jour et qu'une action concertée et intensifiée s'imposait pour les relever, et cerné des stratégies transversales visant à y faire face.

7. Dans le cadre du processus d'examen et d'évaluation, 173 gouvernements ont rédigé des rapports nationaux¹, souvent en collaboration et en concertation avec ONU-Femmes, la société civile et d'autres parties prenantes. Ces examens nationaux ont servi à établir le rapport de synthèse à l'échelle mondiale du Secrétaire général sur le processus d'examen et d'évaluation (E/CN.6/2020/3). Selon ce rapport, bien que de grands progrès aient été faits depuis l'adoption du Programme d'action, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé, on constate une stagnation, voire même un recul, dans d'autres sphères, comme la sécurité et l'autonomie économiques des femmes, notamment des femmes en âge de procréer. Huit stratégies transversales y sont proposées afin de faire avancer l'exécution du Programme d'action et d'opérer des changements systémiques, par la voie notamment de réformes législatives qui tiennent compte des questions de genre, de l'adoption de politiques, de l'élaboration et du financement de programmes, d'une transformation des normes sociales, du recours à la technique, de la ventilation des données et de statistiques genrées. Il a été souligné que des domaines comme l'accès à un travail décent, l'économie des services à la personne et la participation des femmes à la prise de décisions appelaient tout particulièrement une prise en compte transversale.

8. Pour mieux faire connaître les conclusions issues de l'examen, l'Entité a publié un rapport intitulé « Égalité des sexes : le point sur les droits des femmes 25 ans après Beijing », qui met en lumière les gains obtenus depuis l'adoption du Programme d'action, ainsi que les points à améliorer. À titre d'exemple, l'écart de taux d'activité entre hommes et femmes chez les adultes de 25 à 54 ans a stagné au cours des 20 dernières années, se maintenant à 31 points de pourcentage ; 31 % des filles et femmes âgées de 15 à 24 ans étaient déscolarisées et sans emploi ni formation en 2020, soit plus du double des garçons et hommes du même âge (14 %) ; seuls 14 % des propriétaires de terrains agricoles étaient des femmes. En septembre 2019, ONU-

¹ Consultable à l'adresse suivante : <https://www.unwomen.org/fr/csw/csw64-2020>.

Femmes a convoqué une réunion du Groupe d'experts, qui a examiné le contexte actuel, les questions nouvelles et les perspectives en matière d'égalité des genres et de droits des femmes².

9. L'Entité a collaboré avec les commissions régionales de l'ONU dans le cadre du processus d'examen, étudiant les tendances régionales et recensant les principales actions et stratégies à mener à l'avenir. Elle a convoqué ou facilité des réunions préparatoires pour la société civile et la jeunesse avant les réunions intergouvernementales régionales organisées par les commissions régionales ou en parallèle de celles-ci.

10. Toujours en appui à la session, ONU-Femmes a contribué à l'établissement des rapports du Secrétaire général sur les femmes et les filles face au VIH et au sida (E/CN.6/2020/6) et sur la libération des femmes et des enfants pris en otage lors de conflits armés, y compris de ceux qui sont emprisonnés ultérieurement (E/CN.6/2020/7). Elle a fait des propositions sur les thèmes prioritaires et les thèmes de ses évaluations pour 2021 et au-delà (E/CN.6/2020/4), dont la Commission de la condition de la femme s'est servie pour rédiger et adopter son programme de travail pluriannuel pour 2021-2024.

11. D'autres instances intergouvernementales ont également célébré le vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. ONU-Femmes a apporté son concours et son soutien notamment à la réunion-débat de haut niveau tenue par le Conseil des droits de l'homme en février 2020, à l'audition interactive multipartite tenue par le Président de l'Assemblée générale le 21 juillet et à la réunion de haut niveau de l'Assemblée à sa soixante-quinzième session, tenue le 1^{er} octobre.

12. ONU-Femmes a également contribué à une manifestation virtuelle conjointe organisée par la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale pour commémorer le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, en collaboration avec le Président de la Commission de la condition de la femme. Cela a été l'occasion d'inviter les gouvernements et d'autres acteurs à s'inspirer et à se servir des travaux de la Commission de la condition de la femme pour formuler des politiques et des mesures qui tiennent compte des questions de genre en réponse à la pandémie de COVID-19 et dans le cadre du relèvement après celle-ci. Cela a également consolidé les rapports qu'entretiennent depuis longtemps les trois commissions et le rôle de catalyseur que la Commission de la condition de la femme joue dans la promotion de l'intégration des questions de genre.

13. Malgré le report au premier semestre 2021, en raison de la pandémie, du Forum Génération Égalité, organisé par ONU-Femmes et accueilli par la France et le Mexique, en partenariat avec la société civile, l'Entité a poursuivi ses préparatifs en facilitant la création de coalitions d'action, qui sont des partenariats mondiaux multipartites visant à catalyser l'action et les investissements collectifs et à obtenir des résultats tangibles en matière d'égalité des genres au cours de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Les six coalitions portent sur les thèmes suivants : a) violence basée sur le genre ; b) justice et droits économiques ; c) droit à disposer de son corps et santé et droits en matière de sexualité et de procréation ; d) action féministe pour la justice climatique ; e) technologies et innovations au service de l'égalité des sexes ; f) mouvements et leadership féministes. Chacune d'entre elles établira un ensemble ciblé de mesures concrètes, ambitieuses et immédiates pour la période 2020-2025. Le Forum élabore également un nouveau mécanisme pour les femmes et la paix et la sécurité et l'action humanitaire afin

² Voir <https://www.unwomen.org/fr/csw/csw64-2020/preparations>.

d'inciter à la concrétisation des engagements financiers et politiques existants et de renforcer la coordination dans l'ensemble des mécanismes et des partenariats actuels.

B. Prise en compte des questions de genre dans tout le système des Nations Unies

14. ONU-Femmes a établi le rapport annuel sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies (E/2020/50), avec des contributions de l'ensemble du système. Ce document contient une évaluation des progrès accomplis en 2019 par les entités et les équipes de pays des Nations Unies dans l'application du principe de responsabilité à l'intégration des questions de genre selon les indicateurs du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (plan d'action 2.0 à l'échelle du système des Nations Unies et indicateurs de résultats des équipes de pays des Nations Unies en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes). ONU-Femmes apporte un appui technique aux entités et aux équipes de pays dans leur mise en œuvre du plan d'action 2.0 à l'échelle du système.

15. Au total, 68 entités du système des Nations Unies ont rendu compte des progrès réalisés en 2019. Comme les années passées, les domaines dans lesquels les résultats sont le moins satisfaisants à l'échelle du système sont l'allocation des ressources financières (27 % des entités ont atteint ou dépassé leurs objectifs) et la représentation égale des femmes (19 %). La cohérence et le suivi des ressources financières sont également des domaines à renforcer.

16. En ce qui concerne la contribution des plans stratégiques à tel ou tel objectif de développement durable et à des domaines thématiques prioritaires liés à l'égalité femmes-hommes, 55 entités au total ont déclaré se concentrer sur l'objectif 5 (4 de plus qu'en 2018). La plupart des entités promeuvent l'égalité des genres dans les domaines socioéconomiques : objectif 1 (16 entités), objectif 16 (14 entités), objectif 10 (11 entités) et objectif 8 (11 entités). En revanche, seules trois entités axent leur action en faveur de l'égalité des genres sur l'objectif 7, et deux sur l'objectif 12. Dans les domaines thématiques, les entités ont continué de donner la priorité à la mobilisation et à la participation des femmes (34 entités) et à la promotion de normes et règles (24 entités), tandis que seules 5 entités (comme en 2018) ont donné la priorité au financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

17. Trente-trois équipes de pays ont établi une feuille de résultats, pour le pays considéré, concernant la mise en œuvre du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies, dont 17 ont rédigé des rapports complets comprenant une évaluation des 15 indicateurs de performance et l'élaboration d'un plan d'action. Pour la première fois, 16 des 24 équipes de pays qui avaient compilé des rapports complets au cours de la période allant de 2016 à 2018 ont établi des rapports d'activité annuels afin de rendre compte des changements intervenus par rapport à un état de référence et les avancées réalisées par rapport à leurs plans d'action.

18. Il ressort des rapports annuels de ces 16 équipes de pays qu'il y a eu des améliorations en matière de communication et de plaidoyer, de mécanismes de coordination de l'égalité des genres et de capacité de prendre en compte les questions de genre. D'après une analyse des rapports complets, les meilleurs résultats continuent d'être enregistrés dans le domaine de la collaboration et des échanges avec les gouvernements, et les moins bons dans le domaine de l'allocation et du suivi des ressources.

19. ONU-Femmes a fourni une assistance technique au Conseil économique et social afin qu'il puisse procéder à la tenue de consultations virtuelles et à l'adoption d'une courte résolution sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies (résolution 2020/9).

III. Développement durable

A. Face à la pandémie : une action tenant compte des questions de genre

20. Dès le début de la pandémie de COVID-19, ONU-Femmes s'est mobilisée pour y réagir d'une manière cohérente dans l'exécution de tous ses mandats et fonctions. Elle a contribué à la riposte engagée rapidement par le système des Nations Unies et pris l'initiative pour faire en sorte que les effets sociaux et économiques de la pandémie sur les femmes et les filles soient évalués de manière exhaustive et qu'il y soit remédié. L'Entité a fourni des directives de politique générale ciblées pour guider l'action des gouvernements et d'autres parties prenantes et considérablement étendu ses travaux dans des domaines pertinents tels que les statistiques genrées afin de répondre aux besoins créés par la pandémie.

21. Après la publication, en avril 2020, de la note de synthèse du Secrétaire général sur l'impact de la pandémie sur les femmes, l'Entité a publié une série de notes de synthèse pour favoriser l'adoption de mesures publiques tenant compte des questions de genre sur diverses questions : la relance économique tenant compte des questions de genre ; l'économie des services à la personne ; les politiques favorables à la famille ; les villes et espaces publics sûrs ; l'accès à la justice ; la participation des femmes à la riposte à la pandémie et aux processus de paix ; l'évaluation, la gestion et la collecte de données tenant compte des questions de genre ; la violence fondée sur le genre, y compris la violence en ligne et la violence facilitée par la technologie ; la prestation de services ; l'intervention humanitaire ; les femmes et filles handicapées ; les travailleuses migrantes.

22. Dans son rapport intitulé « From insights to action : gender equality in the wake of COVID-19 » (Des constats à l'action : l'égalité femmes-hommes au temps de la COVID-19), publié en septembre 2020, ONU-Femmes a récapitulé les données, les études et les politiques concernant les effets de la pandémie sur les femmes et les filles, notamment en ce qui concerne l'extrême pauvreté, l'emploi, la santé, la prestation non rémunérée de soins dans le milieu de vie et la violence contre les femmes et les filles. Elle y met en évidence l'insuffisance des statistiques genrées et appelle à un investissement plus important et à la priorisation de la collecte de données sur les effets de la crise sur les femmes et les filles. Dans le cadre de sa série sur les objectifs de développement durable, elle a aussi publié un document intitulé « Spotlight on gender, COVID-19 and the SDGs : will the pandemic derail hard won progress on gender equality? » (Pleins feux sur le genre, la COVID-19 et les objectifs de développement durable : la pandémie anéantira-t-elle les progrès accomplis de haute lutte en matière d'égalité des genres ?), dans laquelle elle exposait les mécanismes par lesquels des situations d'urgence sanitaire telles que la pandémie de COVID-19 et les mesures y relatives peuvent exacerber les inégalités entre les femmes et les hommes et réduire à néant les avancées durement acquises dans la réalisation de tous les objectifs de développement durable. Elle a souligné à quel point il était urgent de faire des progrès en ce qui concerne l'objectif 3, notamment grâce à l'intensification de la coopération internationale.

23. ONU-Femmes a très tôt joué un rôle moteur dans la collecte de statistiques genrées solides devant guider l'élaboration de politiques et de programmes de lutte contre la pandémie. Lancée en 2019 et déjà consultée par des utilisateurs dans 192 pays, la base de données de référence Women Count (« Les femmes comptent ») est rapidement devenue une ressource vitale pendant la pandémie ; les données extrêmement à jour et ventilées par sexe qui y sont publiées aident à prendre des décisions et des mesures qui sauvent des vies. ONU-Femmes s'est associée à l'Organisation mondiale de la Santé pour fournir les premières données mondiales sur les cas de COVID-19 ventilées par sexe et par âge. Avec ses partenaires, elle a également mis sur pied l'initiative intitulée « COVID-19 and gender monitor dashboard » (tableau de bord de suivi de la COVID-19 et du genre), un outil de collaboration interinstitutions visant à améliorer la réponse globale de l'ONU, comprenant des indicateurs phares sur les vulnérabilités qui existent en matière de santé et de soins de santé, les effets sociaux, professionnels et macroéconomiques et des indicateurs portant sur de nombreux autres domaines.

24. Par l'intermédiaire du programme « Les femmes comptent », ONU-Femmes et ses partenaires multipartites, y compris les organismes nationaux de statistique, ont collecté des données primaires sur les conséquences socioéconomiques de la pandémie sur la vie des femmes et des hommes. Dans ce contexte, entre mars et septembre, l'Entité a commandé des enquêtes rapides pour évaluer les effets de la pandémie sur les femmes, en partenariat avec le secteur public et les acteurs non étatiques dans près de 40 pays d'Asie et du Pacifique, d'Europe et d'Asie centrale et de la région des États arabes. Trente autres pays, principalement en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, font ou prévoient de faire des évaluations similaires au cours du quatrième trimestre 2020. Les résultats des évaluations, qui sont consultables à partir de la page sur le genre et les données sur la COVID-19 de la base de données de référence d'ONU-Femmes, sont utilisés par les gouvernements, le système des Nations Unies et d'autres parties prenantes pour éclairer l'élaboration des politiques, les interventions d'urgence et le financement des projets.

25. En septembre 2020, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ONU-Femmes a lancé la base de données COVID-19 Global Gender Response Tracker afin de compiler des informations sur les mesures de politique générale adoptées par les gouvernements du monde entier pour faire face à la pandémie et de mettre en évidence les bonnes pratiques en matière de prise en compte des questions de genre, ainsi que les lacunes en matière de politique et de financement. Plus de 2 500 mesures prises dans 206 pays et territoires y sont recensées, dont plus de 900 mesures gouvernementales qui tiennent compte des questions de genre dans trois domaines : combattre la violence à l'égard des femmes et des filles, soutenir la prestation non rémunérée de soins dans le milieu de vie et renforcer la sécurité économique des femmes. Il ressort que, si les gouvernements ont adopté de nombreuses mesures pour prévenir la violence contre les femmes et les filles ou y faire face, bien moins d'attention est portée aux besoins des femmes dans les domaines de la protection sociale et de l'emploi, avec seulement 18 % des mesures portant soit sur la sécurité économique, soit sur les attentes de plus en plus fortes qui pèsent sur les femmes en ce qui concerne la prestation non rémunérée de soins dans le milieu de vie. Il sera encore mis à jour et amélioré au fil du temps et l'Entité continuera de l'utiliser pour recueillir, analyser et distribuer des données et produire des statistiques genrées.

26. ONU-Femmes s'est appuyée sur sa vaste expérience en matière de conseils sur l'élaboration de politiques et de statistiques genrées relativement à la pandémie pour ses activités de collaboration avec les mécanismes intergouvernementaux. Elle a notamment organisé une manifestation parallèle sur le thème « SDGs after COVID-19: actions for a gender-responsive recovery » (les objectifs de

développement durable après la COVID-19 : agir pour un relèvement tenant compte des questions de genre) en marge du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Celle-ci portait principalement sur les politiques à adopter dans l'immédiat et à long terme pour faire en sorte que le relèvement de la pandémie tienne compte des questions de genre, en se servant du Programme 2030 comme d'un document d'orientation. Les représentants de gouvernements, de la société civile, du système des Nations Unies et d'autres parties prenantes qui ont participé à cette manifestation ont débattu des mesures à prendre pour que la relance économique tienne compte des questions de genre, qu'il s'agisse de mesures économiques et budgétaires ou de mesures de protection sociale, ainsi que des mesures visant à soutenir l'économie des soins, la lutte contre la violence fondée sur le genre et le renforcement du leadership et de la participation des femmes dans l'action menée à tous les niveaux pour faire face à la pandémie.

27. L'Entité a pleinement mis à profit son mandat de coordination à l'échelle du système des Nations Unies pour promouvoir l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'une action coordonnée pour faire face aux effets de la pandémie. À cette fin, le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, présidé par ONU-Femmes, a produit un recueil reprenant les principaux messages et efforts des entités du système des Nations Unies dans leur lutte contre les diverses dimensions de genre de la pandémie. Il a également élaboré une liste récapitulative pour l'intégration des considérations d'égalité femmes-hommes dans la mise en œuvre du cadre des Nations Unies pour la riposte socioéconomique à la pandémie. Celle-ci s'adresse principalement aux équipes de pays des Nations Unies qui participent à l'évaluation socioéconomique, à la conception, à la mise en œuvre et au suivi du soutien technique, des activités et de la programmation dans le cadre de la riposte à la pandémie.

28. ONU-Femmes a contribué au rapport d'étape relatif au plan d'action mondial : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous, coordonné par l'Organisation mondiale de la Santé, afin de veiller à ce qu'il mette fortement l'accent sur l'égalité des genres, étant donné que des normes de genre inégales affectent toujours les systèmes de santé et l'accès aux services de soins. ONU-Femmes préside le groupe de travail sur l'égalité des genres chargé d'aider les pays à accélérer leur action et codirige, avec le PNUD, l'accélérateur sur les déterminants de la santé.

B. Émancipation économique et sociale

29. Tout au long de 2020, alors que les effets de la pandémie de COVID-19 continuaient de perturber les travaux des mécanismes intergouvernementaux, ONU-Femmes a apporté un appui technique à l'Assemblée générale dans son examen des points de l'ordre du jour relatifs aux questions de genre et œuvré pour renforcer la prise en compte des questions de genre dans une série de résolutions ; elle a également contribué aux travaux d'autres instances en formulant des conseils sur l'élaboration de politiques.

30. ONU-Femmes a organisé la manifestation parallèle de haut niveau qui s'est tenue le 29 septembre 2020 sur le thème de la violence fondée sur le genre dans le contexte de la COVID-19. Cette manifestation multipartite a réuni des gouvernements et des organisations de femmes et de jeunes dans l'objectif notamment de mettre en lumière les progrès et les pratiques prometteuses en matière de la lutte contre la violence fondée sur le genre et d'accélérer l'adoption de politiques visant à contrer la violence fondée sur le genre dans le contexte de la pandémie. L'Entité a joué un rôle clef dans le Coup de projecteur sur les objectifs de développement durable, le 18 septembre, manifestation lors de laquelle, avec le PNUD et le Programme des

Nations Unies pour l'environnement, elle a souligné les trois priorités transversales et interdépendantes du Programme 2030 : éliminer la pauvreté et les inégalités, réaliser l'égalité femmes-hommes et combattre les changements climatiques. Elle a également contribué à la préparation du Sommet sur la biodiversité, qui s'est tenu le 30 septembre.

31. ONU-Femmes a contribué à l'établissement de trois rapports du Secrétaire général en vue de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale. Le rapport sur l'intensification des efforts visant à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles (A/75/274), en particulier, appelle l'attention sur la pandémie parallèle de violence fondée sur le genre et sur la vulnérabilité accrue à la violence dans le foyer en raison des effets de la pandémie, notamment les mesures de confinement et la récession économique. Dans ce rapport, le Secrétaire général a demandé qu'il y ait plus d'investissements en faveur de mesures de prévention à long terme visant à éliminer les causes profondes de la violence à l'égard des femmes et des filles, y compris l'exploitation sexuelle et les pratiques préjudiciables. Il a également insisté sur le fait que les stratégies de prévention ne devaient pas être mises en veille pendant la pandémie, mais adaptées au contexte actuel.

32. Dans le rapport sur la traite des femmes et des filles (A/75/289), le Secrétaire général a relevé que la pandémie pourrait faire tomber 47 millions de femmes et de filles sous le seuil de pauvreté, ce qui les rendrait plus vulnérables et pourrait ainsi accroître leur risque d'être victimes de la traite, notamment par la voie du recrutement en ligne. Il y a aussi exhorté les États à renforcer les mesures visant à garantir que les femmes victimes de la traite ne soient pas punies pour les infractions qu'elles ont été contraintes de commettre lors de leur exploitation. Selon le rapport sur l'intensification de l'action mondiale visant à éliminer les mutilations génitales féminines (A/75/279), la pandémie pourrait gravement compromettre les progrès ; 2 millions de filles de plus pourraient subir des mutilations génitales féminines d'ici à 2030. Cela signifie que les progrès doivent être 10 fois plus rapides aujourd'hui si l'on veut atteindre l'objectif fixé concernant l'élimination de cette pratique à l'échelle mondiale d'ici à 2030. L'intégration de la prévention des mutilations génitales féminines dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles en général est proposée comme une stratégie d'accélération clef.

33. Tout au long de l'année, ONU-Femmes a concouru, par des observations ou autres apports tenant compte des questions de genre, à des rapports, documents d'orientation et supports techniques portant sur un large éventail de sujets. Par exemple, elle a fourni des apports techniques pour éclairer l'élaboration des Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs, coordonnées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). Ce document vise à appuyer l'adaptation aux réalités locales et la mise en œuvre tenant compte des questions de genre du Programme 2030 et du Nouveau Programme pour les villes et entend s'appuyer sur les travaux de l'Entité elle-même en faveur des villes sûres et des espaces publics sûrs pour les femmes et les filles.

34. L'Entité a contribué au rapport du Secrétaire général intitulé « Lutter contre les inégalités et préparer la prochaine phase de la lutte contre le sida » (A/74/778), qui met en évidence la pandémie de VIH sévissant chez les adolescentes et les jeunes femmes en Afrique subsaharienne, sous l'effet des inégalités entre les femmes et les hommes, de la violence, de l'insécurité alimentaire et du déni d'accès à la santé et aux droits sexuels et procréatifs.

35. En 2020, ONU-Femmes a saisi de nouvelles occasions d'approfondir son travail dans le domaine du numérique, notamment comme moyen de surmonter les obstacles posés par la pandémie. Elle a joué le rôle de cofacilitateur, aux côtés d'autres

organismes des Nations Unies, lors du Forum de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information, qui s'est tenu virtuellement de juin à septembre. Elle a organisé une session thématique sur la cybersécurité pour appeler l'attention sur la flambée de cyberharcèlement envers les femmes et préconiser des mesures pour protéger les femmes et les filles lorsqu'elles utilisent des services numériques et Internet. Elle a également participé à un groupe d'experts lors d'un dialogue avec les parties prenantes sur la sécurité des femmes en ligne dans le contexte de la pandémie et au-delà. Elle a participé à des ateliers thématiques dans le cadre du volet Intégration des questions de genre du forum, qui comprenait des sessions sur les filles et les technologies de l'information et des communications (TIC), sur les femmes et le commerce électronique, sur les Africaines et les TIC, sur les femmes dans le génie et la technologie, et sur la cybersécurité, ainsi qu'à des concertations de haut niveau pour analyser les tendances, les défis et les solutions liés à la fracture numérique, notamment les disparités entre les sexes dans le domaine du numérique. Ces données d'expérience contribueront à la préparation de la soixante-septième session de la Commission de la condition de la femme.

C. Suivi et examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030

36. ONU-Femmes a poursuivi ses activités concernant le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 à l'échelle mondiale en contribuant au forum politique de haut niveau pour le développement durable. Alors qu'une grande partie des préparatifs a eu lieu en ligne, un des domaines d'intervention clefs de l'Entité est resté l'appui technique aux gouvernements dans le cadre des préparatifs des examens nationaux volontaires en vue de faciliter la prise en compte des questions de genre. ONU-Femmes a élaboré une note d'orientation pour faciliter ses échanges à l'échelle nationale avec les gouvernements. Sa participation aux forums régionaux virtuels pour le développement durable a contribué à ce qu'une plus grande attention soit accordée aux questions d'égalité des genres.

37. Un deuxième domaine d'intervention important pour ONU-Femmes est sa contribution aux préparatifs de fond du forum. L'Entité a mis son savoir-faire en matière de politiques et ses conseils techniques au service des consultations virtuelles organisées par le Département des affaires économiques et sociales, ainsi que des données factuelles, y compris des documents de référence, en préparation des examens thématiques.

38. ONU-Femmes a également concouru au rapport du Secrétaire général intitulé « Point annuel sur les objectifs de développement durable » (E/2020/57), en dirigeant les efforts de coordination entre différentes entités pour compiler les informations relatives à l'objectif 5 et en fournissant les données et statistiques pertinentes pour les indicateurs pour lesquels l'Entité est l'institution pilote ou copilote. Pour compléter le rapport, elle a publié, en collaboration avec la Division de statistique, une version actualisée de « Progress on the Sustainable Development Goals : the gender snapshot 2020 » (Progrès vers les objectifs de développement durable : aperçu des questions de genre en 2020), qui réunit les dernières données sur l'égalité des genres en ce qui concerne l'ensemble des objectifs de développement durable. L'édition de 2020 a également appelé l'attention sur les effets de la pandémie de COVID-19 qui touchent plus particulièrement les femmes, en ce qui concerne l'ensemble des objectifs, en soulignant les données émergentes sur les graves difficultés exceptionnelles auxquelles les femmes et les filles sont confrontées en raison de la pandémie, notamment une hausse des taux de pauvreté, de la charge des soins dans le milieu de vie et du risque de subir des violences.

39. L'édition de 2020 s'appuie sur les travaux menés par ONU-Femmes dans le cadre du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et de l'établissement de statistiques genrées. Dans le même temps, l'Entité a continué d'aider les gouvernements à renforcer leurs capacités en matière de statistiques genrées et à développer le suivi et la communication d'indicateurs de genre. Son action a permis d'étendre la densité de la couverture concernant plusieurs indicateurs de l'objectif 5 : des données sont disponibles concernant 90 pays et zones pour l'indicateur 5.1.1, 133 pays et zones pour le 5.5.1.b et 69 pour le 5.c.1. Dans le cadre du Groupe de travail sur l'information géospatiale du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur, ONU-Femmes appuie les efforts faits pour élaborer une feuille de route pour l'utilisation stratégique de l'information géospatiale afin d'éclairer le suivi des objectifs et de faire le lien entre les statistiques officielles et l'information géospatiale. L'objectif est d'appliquer aux statistiques et à la localisation géographique le principe de ne laisser personne de côté grâce au cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; tout le monde doit être compté. Ce volet des travaux de l'Entité contribue directement aux activités de la Commission de statistique et du forum politique de haut niveau.

40. Enfin, ONU-Femmes a organisé une conférence de deux jours sur le genre et les inégalités croisées, en collaboration avec la Division de statistique, en marge de la cinquante et unième session de la Commission de statistique, dans le but de rendre visibles les femmes et les filles les plus marginalisées au moyen d'une plus grande ventilation des données.

D. Protection de l'environnement et réduction des risques de catastrophe

41. Le report à 2021, en raison de la pandémie de COVID-19, des Conférences des Parties aux Conventions de Rio et des réunions des organes subsidiaires a eu une incidence sur la contribution d'ONU-Femmes dans le domaine de la protection de l'environnement et de la réduction des risques de catastrophe. Cela dit, ONU-Femmes a continué de travailler virtuellement, et au moyen de communications écrites, avec les parties à la Convention sur la diversité biologique, des entités du système des Nations Unies, le groupe féminin de la Convention sur la diversité biologique et d'autres experts sur l'intégration d'une perspective de genre dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. ONU-Femmes a soumis des communications visant à étayer l'inclusion d'un objectif relatif au genre dans le projet de cadre de suivi et à renforcer l'intégration d'une perspective de genre dans les autres objectifs, par exemple l'inclusion d'indicateurs tenant compte des questions de genre et la ventilation des données par sexe. L'Entité a également présenté des communications concernant le plan d'action sur l'égalité des genres pour l'après-2020 dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique : elle a proposé des activités ayant trait au renforcement des capacités en vue de l'élaboration de stratégies en matière de biodiversité et de budgétisation qui tiennent compte des questions de genre, à la cartographie des contributions des femmes afin d'assurer un meilleur partage des avantages, à la prestation d'un soutien technique et financier et à l'amélioration de la disponibilité de données ventilées par sexe.

42. Afin de contribuer à la constitution de la base de connaissances et de données factuelles, l'Entité a organisé conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le groupe des Amis de l'égalité des genres et le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, une session stratégique avec les parties prenantes en marge de la deuxième réunion du groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui

s'est tenue en février 2020. Cette session a permis de débattre des points d'ancrage pour l'intégration des questions de genre dans le projet de cadre dont les parties ont été saisies pour examen. ONU-Femmes a également apporté un soutien technique aux parties lors de la réunion du groupe de travail.

43. Dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, ONU-Femmes, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la réduction des catastrophes et d'autres partenaires, a élaboré des orientations sur la réduction des risques de catastrophe et l'action de relèvement et de redressement liée à la COVID-19, y compris le double défi des aléas climatiques et des pandémies. L'Entité a également contribué à la définition d'une méthode d'évaluation des besoins en vue du relèvement de la COVID-19 qui tient compte des questions de genre, méthode rendue publique par la Banque mondiale, l'Union européenne et le système des Nations Unies pour évaluer les pertes, les dommages et l'impact humain causés par la pandémie et élaborer des stratégies de relèvement ciblées. En octobre 2020, ONU-Femmes a lancé un pôle de connaissances sur la résilience des femmes face aux catastrophes, qui met à la disposition du système des Nations Unies et des professionnels des travaux de recherche, des outils et un savoir-faire aux fins d'une mise en œuvre qui tient compte des questions de genre du Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience, sachant que le Plan d'action est appliqué par 50 entités des Nations Unies, et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). En tant que membre de l'équipe spéciale chargée de l'établissement des rapports dans le cadre du Plan d'action, ONU-Femmes veille également à ce que les rapports établis au titre du cadre d'indicateurs du Plan pour le reste de la période de mise en œuvre (2020-2030) tiennent compte des questions de genre.

E. Financement du développement

44. Faisant fond sur les travaux réalisés concernant le financement de la promotion de l'égalité des sexes, l'Entité a appuyé la prise en compte des questions de genre dans le cadre du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement. Les conclusions et recommandations concertées (E/FFDF/2020/3) s'articulent autour de l'importance qu'il y a à mener une action mondiale ambitieuse et concertée pour faire face aux conséquences sociales et économiques immédiates de la pandémie et permettre un relèvement axé sur l'inclusion et la résilience, tout en ayant comme plan de progression le Programme 2030. Les États Membres ont insisté pour que les mesures prises en vue d'atteindre les objectifs de développement durable tiennent compte des questions de genre et se sont engagés à faire en sorte que les mesures sociales et économiques d'urgence tiennent compte des questions de genre. Il s'agit par cet engagement de reconnaître les effets disproportionnés que la pandémie a sur les femmes et les filles, qui font partie du personnel soignant de première ligne et assurent la majorité des soins et des travaux domestiques non rémunérés et qui sont aux prises avec des risques accrus de violence.

45. ONU-Femmes et le Département des affaires économiques et sociales ont coprésidé le groupe de travail sur l'égalité des genres du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, qui se compose de 22 organismes, lesquels ont contribué au rapport annuel du Groupe de réflexion. Le leadership et les contributions techniques de l'Entité ont permis de renforcer la prise en compte systématique du genre dans le rapport, notamment sur l'autonomisation économique, le numérique et l'évaluation des politiques commerciales. Son expertise a également influencé la réflexion, en vue du rapport, sur les dépenses et les marchés publics tenant compte des questions de genre et les statistiques genrées.

IV. Droits humains

46. ONU-Femmes a continué d'offrir des conseils techniques au Conseil des droits de l'homme à ses sessions ordinaires et en relation avec l'Examen périodique universel, y compris sur des plateformes virtuelles, afin de renforcer la prise en compte des questions de genre. L'Entité a aidé les États Membres à se préparer à l'Examen périodique universel et les parties prenantes à établir leurs rapports, a contribué aux rapports des équipes de pays des Nations Unies, est intervenue lors de séances du Conseil et a concouru à l'application des recommandations au niveau national.

47. L'Entité a formulé des conseils techniques s'agissant des résolutions du Conseil des droits de l'homme sur l'élimination des mutilations génitales féminines (résolution 44/16) et sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles (résolution 44/17). Elle a également formulé des conseils techniques s'agissant des résolutions sur la sécurité des journalistes (résolution 45/18), sur la promotion et la protection des droits humains des femmes et des filles dans les situations de conflit et d'après conflit dans le contexte du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité (résolution 45/28) et sur la promotion, la protection et le respect du plein exercice des droits humains par les femmes et les filles dans les situations de crise humanitaire (résolution 45/29).

48. ONU-Femmes a contribué à l'intégration des questions de genre en participant à la discussion annuelle sur les droits des femmes, l'accent étant mis sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les femmes et les filles, au débat d'urgence sur le racisme systémique et à la table ronde sur la responsabilité vis-à-vis des femmes et des filles dans les contextes humanitaires. En collaboration avec les missions permanentes de l'Afrique du Sud et de la Suisse et d'autres partenaires, l'Entité a co-organisé une manifestation parallèle virtuelle sur le thème de la reconnaissance et du respect des familles diverses en temps de pandémie mondiale. À la faveur d'autres interventions, l'Entité a continué de mettre en avant l'expérience des femmes et des filles et a notamment souligné, dans le cadre du débat d'urgence sur la situation des droits de l'homme au Bélarus, à quel point il importe que les femmes participent à la vie politique.

49. En coordination avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ONU-Femmes a apporté son concours à la mise en œuvre, dans toutes les régions, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'Entité a aidé les États parties à établir les rapports à présenter au titre de la Convention et à se préparer au dialogue constructif à mener avec le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en vue de la session de février 2020. Deux sessions ultérieures, qui auraient dû se tenir en 2020, n'ont pas eu lieu en raison de la pandémie. Elle a également apporté son concours à l'établissement de 83 % des rapports présentés au Comité par les équipes de pays des Nations Unies, notamment en coordonnant et en dirigeant la préparation de ces rapports. Dans les rapports de 2020, l'accent a notamment été mis sur la pandémie. L'Entité a également apporté son concours à l'établissement de rapports parallèles par les organisations de la société civile. À la soixante-seizième session du Comité, en juin 2020, ONU-Femmes a organisé un dialogue virtuel avec le Comité sur l'impact que la pandémie a sur les femmes et les filles dans la région Europe et Asie centrale ; la discussion a porté entre autres sur les grandes approches à adopter pour intégrer une analyse des questions de genre et une programmation qui tienne compte du genre dans les ripostes à la pandémie mises en œuvre au niveau national et les plans de relance à long terme.

50. ONU-Femmes a continué d'apporter un appui au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes aux fins de l'élaboration d'une recommandation générale sur la traite des femmes et des filles dans le contexte des migrations. Il s'est agi notamment de contribuer à l'avant-projet de recommandation du Comité, d'apporter un concours à l'organisation de consultations régionales dans la région de l'Amérique latine et à la communication au Comité d'une déclaration au nom du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes, coprésidé par ONU-Femmes pour la deuxième année de suite. En juillet 2020, ONU-Femmes, en partenariat avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), a lancé un guide pratique, intitulé *Faire face aux nouvelles tendances de la traite des êtres humains et aux conséquences de la pandémie de COVID-19*.

51. ONU-Femmes a œuvré avec le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et le Comité des droits des personnes handicapées à l'élaboration d'une déclaration commune sur le harcèlement sexuel et les femmes handicapées, qui s'appuie sur la note d'orientation établie par l'Entité sur le harcèlement sexuel à l'égard des femmes handicapées dans le monde du travail et sur les campus.

52. L'Entité a continué d'apporter son concours aux travaux des procédures spéciales. Elle a servi de secrétariat technique au groupe de travail d'experts chargé d'examiner les droits humains des femmes dans le cadre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, auquel participe le Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants et la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée. L'Entité a travaillé en étroite collaboration avec les deux rapporteurs spéciaux dans le cadre de leurs mandats et a contribué aux rapports thématiques établis par le Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants, notamment un rapport sur le droit à la liberté d'association des migrants et de leurs défenseurs (A/HRC/44/42) et un rapport intitulé « Mettre fin à la détention des enfants migrants et offrir à ces derniers une prise en charge et un accueil adéquats » (A/75/183), ce qui a permis de mettre davantage l'accent sur la prise en compte des questions de genre.

53. S'attaquant à la discrimination qui persiste en droit, l'Entité a travaillé avec des partenaires pour mettre en œuvre la stratégie multipartite en faveur d'une action accélérée, qui a été lancée en 2019 et s'intitule « Égalité devant la loi pour les femmes et les filles d'ici à 2030 ». La stratégie vise l'abrogation, entre 2019 et 2023, des lois discriminatoires dans six domaines thématiques (réformes complètes, autonomisation économique des femmes, dispositions relatives à l'âge minimum du mariage, lois relatives à la nationalité, lois discriminatoires sur le viol et lois relatives à la famille et au statut des personnes), et ce, dans 100 pays. Vingt pays ont commencé à réviser leur législation. Au cours des deux dernières années, ONU-Femmes a participé à 266 initiatives de réforme législative, dont la moitié environ visait à faire disparaître des lois et pratiques discriminatoires.

54. L'Entité a publié des notes de recherche, dans lesquelles elle examine la manière dont les droits humains des femmes ont été abordés dans le contexte du programme sur les femmes et la paix et la sécurité lors des cycles précédents de l'Examen périodique universel et propose des recommandations aux parties prenantes pour améliorer la réflexion et l'action et faire progresser ces droits dans le cadre de la prévention et du règlement des conflits et de la consolidation de la paix.

V. Paix et sécurité et action humanitaire

A. Conseil de sécurité

55. Pour commémorer le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, ONU-Femmes a tenu pendant un mois une série de manifestations virtuelles, accompagnées d'activités de plaidoyer et de sensibilisation afin de faire mieux connaître le rôle de chef de file joué par les femmes en vue de l'instauration d'une paix durable et de favoriser encore ce rôle. Dans son rapport sur les femmes et la paix et la sécurité ([S/2020/946](#)), le Secrétaire général montre comment la crise sans précédent engendrée par la pandémie de COVID-19 a renforcé le sentiment d'urgence qu'il y a à accélérer l'action menée à l'échelle mondiale pour faire respecter les engagements concernant les femmes et la paix et la sécurité afin de prévenir les conflits et de consolider et pérenniser la paix. En coordonnant le rapport susmentionné, ONU-Femmes a renforcé la base de connaissances sur les femmes et la paix et la sécurité, recensant d'une part les réalisations et les échecs et d'autre part les tendances et les éléments issus de nouvelles recherches, données et pratiques. Le Secrétaire général y préconise la pleine participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, dès les premiers stades de tout processus de paix et de tout processus politique que l'ONU soutient, demande instamment qu'il soit mis fin à la tendance à la hausse en matière de dépenses militaires mondiales et établit des liens entre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et les efforts faits pour réaliser le Programme 2030 dans les pays touchés par un conflit. Il faut une action ciblée pour faire face à la hausse alarmante des cas de violence à l'égard des femmes et des menaces qui pèsent sur les défenseurs des droits humains, les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et les organisations de la société civile, qui sont en première ligne de la riposte à la pandémie et qui ne bénéficient d'aucun soutien, ainsi qu'au manque d'accès aux services de santé sexuelle et procréative, à l'augmentation spectaculaire du nombre de personnes souffrant de la faim aiguë dans les zones touchées par un conflit et à la progression de l'insécurité économique et de la charge des soins non rémunérés incombant aux femmes. Des objectifs prospectifs y sont fixés pour la prochaine décennie.

56. L'Entité a continué de fournir un appui fonctionnel aux membres du Conseil de sécurité afin de renforcer la prise en compte des préoccupations relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité dans les délibérations et les décisions du Conseil et a continué d'assurer le secrétariat du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Entre 2017 et 2019, près de 70 % des résolutions du Conseil comportaient des références aux questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité, même si ce chiffre a fortement diminué en 2019.

57. En tant que secrétariat du Réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité et grâce aux partenariats qu'elle a établis au niveau national et régional, ONU-Femmes a aidé les gouvernements et les organisations régionales à traduire les normes et les engagements mondiaux en actions et à concevoir des cadres pour assurer le suivi des résultats. Le Réseau a continué de voir le nombre de ses membres augmenter. En octobre 2020, 88 pays et territoires et 12 organisations régionales avaient adopté des plans d'action ou des stratégies spécifiques sur les femmes et la paix et la sécurité ; cependant, moins de 25 % de ces plans étaient assortis d'un budget au moment de leur adoption.

58. Conformément aux résolutions [2242 \(2015\)](#) et [2467 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, ONU-Femmes a soutenu l'intégration des questions de genre dans les efforts de lutte contre le terrorisme menés par l'ONU grâce au partenariat noué avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le

terrorisme. L'Entité a continué de présider le Groupe de travail sur l'adoption d'une démarche tenant compte des questions de genre dans la prévention et la répression du terrorisme, qui s'inscrit dans le cadre du Pacte mondial de coordination de la lutte contre le terrorisme. Entre mai et juillet 2020, ONU-Femmes a tenu une consultation virtuelle en plusieurs parties sur la dimension de genre de l'extrémisme violent et des réponses au terrorisme, à laquelle ont participé des organisations de la société civile de 43 pays, consultation qui a abouti à une déclaration publique et à un ensemble de recommandations concrètes en faveur de définitions claires du terrorisme et d'investissements dans des approches fondées sur les droits humains et la prévention des conflits.

59. ONU-Femmes a continué de jouer un rôle clé pour favoriser les activités de consolidation de la paix tenant compte des questions de genre et de soutenir les initiatives de consolidation de la paix menées par les femmes et les jeunes. L'Entité a travaillé avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix (Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix) pour actualiser les sept engagements du Plan d'action du Secrétaire général pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix. Elle a contribué à l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, réalisé en 2020, notamment au moyen de contributions au rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix (A/74/976-S/2020/773), ainsi qu'à l'examen de la mise en œuvre de la stratégie de la Commission de consolidation de la paix relative aux questions de genre.

60. En partenariat avec d'autres entités des Nations Unies, ONU-Femmes a produit un rapport qui fournit des preuves de la manière dont les normes de genre et les structures de pouvoir façonnent la façon dont les femmes et les hommes de différents milieux vivent et gèrent les risques de sécurité liés au climat. Le rapport fournit des points d'entrée en faveur d'une action intégrée de tous les programmes mondiaux existants et comporte des suggestions de recommandations concrètes destinées aux décideurs politiques, aux professionnels du développement et aux donateurs.

61. Grâce à sa collaboration avec la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit, ONU-Femmes a veillé à ce que les droits des femmes soient au cœur des efforts de l'ONU en matière de justice, de système pénitentiaire et de police. En 2020, l'Entité a lancé un programme mondial avec le PNUD pour favoriser l'accès des femmes à la justice, le but étant que les femmes et les filles vivant dans huit pays en conflit ou sortant d'un conflit aient accès à l'assistance judiciaire, soutenir la réforme des lois discriminatoires et fournir des conseils techniques pour faire en sorte que les mécanismes de justice transitionnelle tiennent compte des questions de genre.

B. Participation des femmes et financement en faveur d'une paix durable

62. ONU-Femmes a partagé ses connaissances et ses conseils techniques, suivant les progrès et recensant les résultats en partenariat avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département des opérations de paix, afin de faire en sorte que les femmes soient présentes à toutes les étapes des processus de paix et de la prévention des conflits. L'Entité a continué de soutenir les travaux des réseaux régionaux de médiatrices et l'Alliance mondiale des réseaux régionaux de médiatrices.

63. L'Entité a soutenu l'initiative du Secrétaire général « Action pour le maintien de la paix » et aidé les États Membres et le Département des opérations de paix à faire avancer la stratégie sur la parité des sexes parmi le personnel en tenue pour la période

2018-2028 afin que le nombre de femmes déployées augmentent sensiblement parmi les effectifs militaires et policiers affectés au maintien de la paix. ONU-Femmes a continué d'héberger le secrétariat du Fonds de l'Initiative Elsie pour les femmes en uniforme dans les opérations de paix, un fonds d'affectation spéciale multipartite novateur destiné à aider les États Membres à recruter et à déployer davantage de femmes parmi les effectifs militaires et policiers affectés au maintien de la paix. La réaction au premier cycle de programmation du Fonds a été extrêmement positive ; six pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ainsi qu'une entité des Nations Unies ont été invités à élaborer des propositions détaillées.

64. La crise de la COVID-19 a mis au jour des inégalités systémiques et des modèles de dépenses faussés, ainsi que l'urgence d'inverser les tendances actuelles en matière de financement de la mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité. ONU-Femmes continue de suivre les tendances mondiales et d'en rendre compte et a approfondi sa collaboration avec le Fonds pour la consolidation de la paix. En 2019, le Fonds a alloué 40 % de son financement à des projets qui prenaient en compte des questions de genre, dont 14,3 % à des projets ayant pour objectif principal l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Grâce à un mécanisme spécial, l'Initiative pour la promotion des jeunes et de l'égalité des sexes, un montant de 21,2 millions de dollars a été alloué à des projets favorisant pleinement l'égalité des genres et un montant de 20,4 millions de dollars consacré à l'exercice des responsabilités par les jeunes. En 2020, ONU-Femmes a contribué à des examens thématiques de projets ayant bénéficié du soutien du Fonds entre 2014 et 2018, examens qui ont porté sur la justice transitionnelle et sur la jeunesse et la paix et la sécurité. Le nombre de bureaux d'ONU-Femmes recevant des allocations du Fonds s'est établi à 27 en 2019, contre 16 en 2018.

65. Le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire, dont ONU-Femmes assure le secrétariat, fournit un financement direct, dédié et flexible à des organisations féminines de la société civile. Le Fonds a dépassé très tôt son objectif, qui était d'atteindre 40 millions de dollars à la fin de 2020, et a quadruplé le nombre d'organisations de base de la société civile concernées en soutenant plus de 200 organisations dans les pays qui sont touchés par un conflit ou qui connaissent une crise humanitaire. En 2020, le Fonds a lancé deux nouveaux guichets de financement : a) un guichet d'intervention d'urgence face à la COVID-19, en vue de soutenir les projets des organisations de femmes situées aux avant-postes de la lutte contre la pandémie et de fournir aux organisations travaillant sur les questions qui concernent les femmes et la paix et la sécurité un financement institutionnel, pour les aider à survivre pendant la crise ; b) un nouveau guichet d'intervention en vue de soutenir la participation des femmes aux processus de paix et à la mise en œuvre des accords de paix.

C. Action humanitaire

66. Dans la foulée du lancement en mars 2020 du Plan de réponse humanitaire global COVID-19, ONU-Femmes a dirigé, au nom du Groupe de référence pour les questions de genre, l'élaboration de l'alerte genre du Comité permanent interorganisations sur la pandémie. L'alerte fournit une analyse genrée de l'impact de la pandémie sur les femmes et les filles dans le monde entier, en mettant l'accent sur celles qui sont déjà touchées par la crise ou particulièrement exposées, ainsi que des conseils pratiques au personnel humanitaire sur les mesures et les normes minimales à adopter, groupe par groupe, pour répondre aux besoins essentiels des femmes et des filles touchées par la pandémie.

67. Dans le cadre du débat du Conseil économique et social consacré aux affaires humanitaires, ONU-Femmes a organisé une manifestation pour présenter les résultats d'une étude menée avec le Fonds des Nations Unies pour la population, qui met en évidence les avantages d'une action humanitaire qui tienne compte des questions de genre, indiquant des ratios coûts-avantages de 8 dollars en moyenne pour chaque dollar dépensé. Or, le montant des fonds reçus est disproportionnellement inférieur pour les programmes qui tiennent compte des questions de genre par rapport au financement général destiné à l'action humanitaire, avec seulement 39 % de financement pour les programmes ciblant les besoins des femmes et des filles, contre 69 % pour les appels globaux.

68. Ayant créé un groupe des Amis du genre du Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire) et coprésidé le sous-groupe de travail sur l'argent et le genre et étant membre d'autres groupes de travail, ONU-Femmes a intensifié ses efforts pour faire en sorte que les questions de genre soient prises en compte dans le Grand Bargain. En témoigne l'enrichissement des informations sur les questions de genre qui figurent dans le rapport annuel du Grand Bargain, informations qui portent sur la formulation et la mise en œuvre de stratégies institutionnelles sur l'égalité des genres et donnent des exemples de la manière dont les signataires ont intégré ces questions dans la concrétisation d'engagements précis. Il y a également des exemples d'investissement en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes. ONU-Femmes a publié des guides techniques pour les groupes de travail du Grand Bargain, ainsi que des travaux de recherche exploratoire et participative intitulés « "Who holds the microphone?" Crisis-affected women's voices on gender-transformative changes in humanitarian settings: experiences from Bangladesh, Colombia, Jordan and Uganda » (Qui tient le micro ? Des femmes touchées par la crise s'expriment sur les changements à mettre en œuvre dans les situations de crise humanitaire pour que les choses changent pour les femmes : Bangladesh, Colombie, Jordanie et Ouganda).

VI. Appui d'ONU-Femmes à la mise en œuvre d'orientations générales

69. Les activités opérationnelles d'ONU-Femmes ont été fortement inspirées par les conclusions concertées sur les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et aux infrastructures durables au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles, que la Commission de la condition de la femme a adoptées à sa soixante-troisième session. Ces travaux sont devenus encore plus critiques et urgents compte tenu de l'impact disproportionné que la pandémie a sur la situation économique et sociale des femmes et des filles partout dans le monde.

70. ONU-Femmes a aidé les gouvernements à prendre en compte les questions de genre dans les politiques et systèmes nationaux de protection sociale. L'Entité a travaillé en étroite collaboration avec les ministères concernés pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour l'égalité des genres dans le cadre du programme national de protection sociale en République-Unie de Tanzanie et une stratégie en faveur de l'égalité des genres dans le cadre de la protection sociale en Ouganda. Au Liban et au Libéria, l'Entité a soutenu des initiatives visant à renforcer l'accès des femmes et des filles à la protection sociale et aux services publics, notamment au moyen de programmes de transferts en espèces. En Équateur, elle a soutenu l'élaboration de stratégies visant à combler les écarts qui existent entre les femmes et les hommes et ceux qui sont liés à l'âge en matière de protection sociale et de mobilité sociale et visant à réagir face à la pandémie de COVID-19, en mettant l'accent sur l'emploi, la sécurité sociale, les services de soins et le retour au travail. Dans le

contexte de la pandémie, des évaluations ont été faites rapidement en Jordanie, au Liban, en Tunisie et dans l'État de Palestine pour déterminer l'étendue du soutien et les lacunes existant dans la prestation des services publics, en particulier en ce qui concerne la violence à l'égard des femmes, afin de favoriser la prise en compte des questions de genre dans les plans d'intervention et de relèvement mis en place par les gouvernements mais aussi par le système des Nations Unies. Avec la Commission économique pour l'Europe, ONU-Femmes a également lancé un nouveau projet visant à renforcer, au niveau national, les capacités de concevoir et de mettre en œuvre des politiques de protection sociale qui tiennent compte des questions de genre, afin d'assurer un relèvement durable de la pandémie et une meilleure résilience face aux chocs futurs.

71. En Colombie, l'Entité a engagé le dialogue avec le gouvernement, ce qui a conduit à l'établissement d'une cartographie du budget selon les questions de genre afin de suivre les fonds publics qui sont consacrés à l'égalité des sexes, en donnant la priorité au financement des projets de promotion des droits des femmes, et l'expansion des socles de protection sociale et du congé parental est devenu un objectif principal dans la riposte du gouvernement face à la pandémie. Dans la région Europe et Asie centrale, ONU-Femmes s'est servi des conclusions concertées pour renforcer sa collaboration avec les ministères des finances et les ministères sectoriels afin d'améliorer les engagements juridiques et politiques nationaux liés à la budgétisation tenant compte des questions de genre, de mener une analyse des programmes sectoriels et de recenser les mesures et les indicateurs en mettant davantage l'accent sur la protection sociale et les services de soins qui tiennent compte des questions de genre au niveau local. Au Rwanda, l'Entité s'est concentrée sur la promotion de la budgétisation tenant compte des questions de genre pour soutenir le financement du système national de protection sociale, tandis qu'en Afrique du Sud, un programme conjoint sur la protection sociale, financé par le Fonds commun pour les objectifs de développement durable, a été mis en place et des travaux de recherche sur la protection sociale dans le secteur informel ont été entrepris. Les études menées par l'Entité sur la prestation non rémunérée de soins et le travail domestique au Kirghizistan, en Macédoine du Nord, en Serbie et dans d'autres pays ont permis d'éclairer les concertations sur les mesures à prendre et les campagnes de sensibilisation et de plaidoyer. Au Maroc, un guide de référence sur l'intégration des questions de genre dans les projets de politique urbaine a été élaboré ; des applications intelligentes ont été conçues pour prévenir et mettre fin à la violence contre les femmes et les filles dans les espaces publics.

72. ONU-Femmes a soutenu l'adoption de lois relatives au renforcement des politiques de soins en Uruguay, ainsi que la publication du document cadre pour l'élaboration d'une politique de soins, avec le Ministère de la femme, au Paraguay. Comme suite aux efforts de plaidoyer d'ONU-Femmes et de ses partenaires, l'Équateur, le Mexique et l'Uruguay ont ratifié la Convention de 2011 sur les travailleuses et travailleurs domestiques (n° 189) ou la Convention de 2019 sur la violence et le harcèlement (n° 190) de l'Organisation internationale du Travail. En préparation du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, ONU-Femmes a organisé une série de webinaires sur le renforcement de la prise en compte des questions de genre dans les soins de santé, l'éducation et la protection sociale, reliant les recommandations issues de la réunion préparatoire régionale en vue de la soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme aux efforts de riposte à la pandémie et à la prestation de services essentiels.

VII. Conclusion

73. Malgré les difficultés rencontrées du fait de l'apparition de la pandémie, ONU-Femmes a pu apporter un véritable appui normatif aux mécanismes et organes intergouvernementaux, notamment dans le cadre de l'évaluation et de l'examen, après 25 ans, des suites données à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing. Elle a fourni des preuves solides des progrès et des lacunes enregistrés dans la réalisation de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et a contribué à l'élaboration de recommandations concrètes pour accélérer la concrétisation des engagements pris. L'Entité a poursuivi les efforts faits pour renforcer la prise en compte des questions de genre et améliorer la cohérence, la logique et la coordination entre les aspects normatifs et opérationnels de son travail. Le processus d'examen et d'évaluation après 25 ans a également été l'occasion de galvaniser des initiatives et des partenariats efficaces pour combler les lacunes et intensifier l'action.

74. ONU-Femmes continuera de soutenir les travaux de la Commission de la condition de la femme et ceux d'autres organes intergouvernementaux, notamment en vue du renforcement d'un cadre normatif mondial tenant compte des questions de genre dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Ces orientations générales seront essentielles à la reconstruction des sociétés après la pandémie et jetteront les bases du renforcement de la résilience des femmes et des filles face aux chocs futurs.
